



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2025

DELIBERATION N° 2025_114

**DECISION MODIFICATIVE N°3 POUR L'ACQUISITION ET LE FINANCEMENT
DE LA PROPRIETE LAUZIER**

L'an deux-mil-vingt-cinq, le quinze du mois de septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 26

Date de la convocation : 9 septembre 2025

Quorum : 14

Présents : Denis GIRAUD, Jean-Luc VERJAT, Christine GAGET, Frédérick CHATEAU, Mireille BARBIER, Karen ANDREIS, Eric SCHULZ, Karine PLATEAU, Marie-Pierre FERLET, Stéphane VEYET, Virginie MARIN, Aristide RICCIARDONE, Olivier MARIE-CLAIRE, Jacqueline RABATEL, Jean-Jacques HYVER, Madeleine HANUS, Régine COLOMB, Pascal FARIN, Didier de BELVAL, Elisabeth SKRZYPCZAK, Jean-Marc SAÏNO

Excusés : Enguerrand BONNAS (pouvoir Karine PLATEAU), Véronique REBOUL (pouvoir Eric SCHULZ), Guy RABUEL (pouvoir Pascal FARIN), Lilian RENAUD (pouvoir Régine COLOMB)

Absente : Lydia BERENFELD

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 25

Secrétaire de séance : Christine GAGET

Compte tenu des sommes en jeu pour l'acquisition de la propriété Lauzier, il est proposé une décision budgétaire modificative traduisant le plan de financement dans le budget 2025. Ce plan de financement met en évidence l'équilibre entre l'achat cette propriété et les ventes d'actifs pour un montant égal, c'est-à-dire sans modification de l'équilibre budgétaire. Le caractère prévisionnel est mis en exergue au chapitre 024.

Le conseil municipal, à l'unanimité, ADOPTE la décision modificative n°3 ainsi constituée :



Acquisition LAUZIER

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-024-01 : Produits des cessions d'immobilisations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	914 325.00 €
TOTAL R 024 : Produits des cessions d'immobilisations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	914 325.00 €
D-21318-01 : Constructions autres bâtiments publics	0.00 €	914 325.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	914 325.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	914 325.00 €	0.00 €	914 325.00 €
Total Général		914 325.00 €		914 325.00 €

Ainsi fait et délibéré en séance, le 15 septembre 2025

Le Maire, Denis GIRAUD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Conseil municipal de Ruy-Montceau _ Séance du 15 septembre 2025
Délibération n°114

